ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE
OFFICE NATIONAL DES AEROPORTS
AEROPORT IFRANE

AIRPORTS
OF MOROCCO
مطارات المغرب

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

CONSULTATION N° 010/26

Vérification et contrôle des extincteurs de l'Aéroport d'Ifrane

Commandant de l'Aéroport d'Ifrane
Signé : Abdelkarim EL BAHLOULI

AIRPORTS
OF MOROCCO
مطارات المغرب

ARTICLE 01 : OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation consiste en : **la Vérification et contrôle des extincteurs de l'aéroport d'Ifrane.**

ARTICLE 02 : DELAIS D'EXECUTION

Le titulaire prendra les dispositions nécessaires pour la réalisation de cette prestation. Objet de la présente consultation qui doit être exécutée dans un délai global de **10 jours à l'Aéroport d'Ifrane** dès la réception du Bon de Commande.

ARTICLE 03 : DELAIS DE PAIEMENT

Le paiement des sommes dues est effectué dans un délai maximum de quatre-vingt-dix FDM (90 FDM) à compter de la date de réception des prestations demandées sur présentation de factures en six exemplaires.

ARTICLE 04 : MODALITES DE PAIEMENT

L'ONDA se libérera des sommes dues en exécution du Bon de commande résultant de cette consultation en faisant donner crédit au compte ouvert au nom du prestataire indiqué sur la facture.

ARTICLE 05 : PENALITES DE RETARD

Tout retard sera sanctionné par une pénalité de cinq pour mile (5°/°°) du montant initial du bon de commande par jour. La pénalité est plafonnée à dix pour cent (10°/°) du montant du bon de commande.

ARTICLE 06 : CONTROLE ET VERIFICATION

L'Aéroport d'Ifrane aura le droit de procéder en présence du fournisseur à la vérification de la conformité des fournitures par rapport aux caractéristiques demandées et à leur installation dans les règles de l'art.

La livraison des fournitures sera à la charge du fournisseur.

Si l'une quelconque des fournitures contrôlées ou essayées se révèle non conforme aux spécifications, l'Aéroport la refuse ; le fournisseur devra alors remplacer les fournitures refusées sans aucun frais supplémentaire par l'Aéroport d'Ifrane.

Le droit de l'Aéroport de vérifier, d'essayer et, lorsque cela est nécessaire, de refuser les fournitures et ne sera en aucun cas limité, et le maître d'ouvrage n'y renoncera aucunement du fait que lui-même ou son représentant les aura antérieurement inspectées, essayées et acceptées.

Rien de ce qui est stipulé dans cet article ne libère le fournisseur de toute obligation de garantie ou autre, à laquelle il est tenu au titre de la présente consultation.

Commandant de l'Aéroport
d'Ifrane
Signé : Abdelkarim EL BAHLOULI

AIRPORTS OF MOROCCO
مطارات المغرب

ARTICLE 07 : RÉCEPTION DES TRAVAUX

La réception sera prononcée dès l'achèvement des travaux par attestation de service fait signée par les responsables habilités.

ARTICLE 08 : DELAIS DE GARANTIE

Le délai de garantie sera fixé d'une période de 12 mois, le fournisseur est tenu de garantir le bon fonctionnement des travaux durant la période de garantie des travaux ayant fait l'objet de la présente consultation.

ARTICLE 09 : RÉCEPTION DES SERVICES

La réception des services se fera par le responsable habilité de l'ONDA conformément aux dispositions définies par l'article 76 du C.C.A.G.T

ARTICLE 10 : DELAIS DE GARANTIE

Le délai de garantie sera fixé d'une période de 12 mois, le fournisseur est tenu de garantir le bon fonctionnement des travaux durant la période de garantie des travaux ayant fait l'objet de la présente consultation.

Article 11 : DEFINITION DES PRIX :

- **Vérification et contrôle des Extincteurs AEROPORT IFRANE**

Prix 01 : Extincteurs de 9 Kg à poudre D
Ce prix rémunère à l'unité des travaux ci-dessus :
Démontage et vérification

Prix 02 : Extincteurs de 12 Kg à poudre D
Ce prix rémunère à l'unité des travaux ci-dessus :
Démontage et vérification

Prix 03 : Extincteurs de 2 Kg à CO_2
Ce prix rémunère à l'unité des travaux ci-dessus :
Vérification et contrôle

Prix 04 : Extincteurs de 5 Kg à CO_2
Ce prix rémunère à l'unité des travaux ci-dessus :
Vérification et contrôle

Prix 05 : Extincteurs de 6 Kg à CO_2
Ce prix rémunère à l'unité des travaux ci-dessus :
Vérification et contrôle

Prix 06 : Extincteurs de 2 Kg à poudre ABC
Ce prix rémunère à l'unité des travaux ci-dessus :
Démontage et vérification

Prix 07 : Extincteurs de 6 Kg à poudre ABC
Ce prix rémunère à l'unité des travaux ci-dessus :
Démontage et vérification

Commandant de l'Aéroport
d'Ifrane
Signé : Abdelkarim EL BAHLOULI

AIRPORTS OF MOROCCO
مطارات المغرب

Prix 08 : Extincteurs de 9 Kg à poudre ABC
Ce prix rémunère à l'unité des travaux ci-dessus :
Démontage et vérification

Prix 09 : Extincteurs de 25 Kg à poudre ABC
Ce prix rémunère à l'unité des travaux ci-dessus :
Démontage et vérification

Prix 10 : Extincteurs de 6 Kg à poudre BC
Ce prix rémunère à l'unité des travaux ci-dessus :
Démontage et vérification

Prix 11 : Extincteurs de 9 Kg à poudre BC
Ce prix rémunère à l'unité des travaux ci-dessus :
Démontage et vérification

Prix 12 : Extincteurs de 6 Litres eau pulvérisée
Ce prix rémunère à l'unité des travaux ci-dessus :
Vérification et contrôle

Prix 13 : Extincteurs de 9 Litres eau pulvérisée
Ce prix rémunère à l'unité des travaux ci-dessus :
Vérification et contrôle

Prix 14 : Extincteurs de 40,7 Kg à Halon
Ce prix rémunère à l'unité des travaux ci-dessus :
Vérification et contrôle

Prix 15 : Extincteurs de 57 Kg à Halon
Ce prix rémunère à l'unité des travaux ci-dessus :
Vérification et contrôle

Prix 16 : Extincteurs de 196 Kg à Halon
Ce prix rémunère à l'unité des travaux ci-dessus :
Vérification et contrôle

FOURNITURE ET INSTALLATION EXTICTEURS

Prix 17 : Extincteurs de 6 Kg à poudre ABC (changement)
Ce prix rémunère à l'unité des travaux ci-dessus :
Démontage, remplacement et installation

Prix 18 : Extincteurs de 9 Litres eau pulvérisée (changement)
Ce prix rémunère à l'unité des travaux ci-dessus :
Démontage, remplacement et installation

Prix 19 : Extincteurs de 12 Kg à poudre D (changement)
Ce prix rémunère à l'unité des travaux ci-dessus :
Démontage, remplacement et installation

Commandant de l'Aéropor
d'Ifrane
Signé : Abdelkarim EL BAHLOU

AIRPORTS OF MOROCCO
مطارات المغرب

ARTICLE 10 : BORDEREAU DES PRIX :

BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF (BDP-DE)

N°	DESIGNATIONS	U	QTE	PRIX UNITAIRE HT	PRIX TOTAL HT
	Vérification et contrôle des Extincteurs Aéroport IFRANE				
1	Extincteurs de 9 Kg à poudre D	U	04		
2	Extincteurs de 12 Kg à poudre D	U	04		
3	Extincteurs de 02 Kg à CO2	U	07		
4	Extincteurs de 05 Kg à CO2	U	12		
5	Extincteurs de 06 Kg à CO2	U	04		
6	Extincteurs de 02 Kg à poudre ABC	U	04		
7	Extincteurs de 06 Kg à poudre ABC	U	05		
8	Extincteurs de 09 Kg à poudre ABC	U	15		
9	Extincteurs de 25 Kg à poudre ABC	U	7		
10	Extincteurs de 06 Kg à poudre BC	U	08		
11	Extincteurs de 09 Kg à poudre BC	U	04		
12	Extincteurs de 06 Litres eau pulvérisé	U	01		
13	Extincteurs de 09 Litres eau pulvérisé	U	27		
14	Extincteurs de 40,7 Kg à Halon	U	02		
15	Extincteurs de 57 Kg à Halon	U	02		
16	Extincteurs de 196 Kg à Halon	U	02		
	FOURNITURE ET INSTALLATION EXTICTEURS				
17	Extincteurs de 06 Kg à poudre ABC	U	05		
18	Extincteurs de 09 Litres eau pulvérisé	U	01		
19	Extincteurs de 12 Kg à poudre D	U	01		
				TOTAL HT	
				TOTAL TVA 20%	
				TOTAL TTC	

Commandant de l'Aéroport d'Ifrane
Signé : Abdelkarim EL BAHLOULI

Observations :

Exemplaire	Signature service demandeur	Unité de stockage	Contrôle